L'INSCRIPTION

Après avoir pris connaissance des différents séjours que nous vous proposons, et après avoir choisi votre destination.

PS : Toute l'équipe **Bois Flotté Vacances Adaptées** reste à votre entière disposition pour vous accompagner.

L'inscription se fait en 3 étapes :

1) RESERVATION PAR TÉLÉPHONE UNIQUEMENT (Pour vérifier les disponibilités de places)

Appeler le **05.35.75.96.62** de **10h-12h** et **14h-17h30** du **lundi au vendredi**.

Ensuite, il faudra toutefois confirmer l'inscription par l'envoi du dossier de réservation et des acomptes dans un délai de 20 jours !

Inscriptions COUPLE : il est impératif que l'information nous soit communiquée dès l'inscription des personnes concernées pour voir la faisabilitée.

2) ON VOUS ENVOIE PAR MAIL LE DOSSIER DE RÉSERVATION JUSTE APRÈS L'INSCRIPTION

À nous retourner complété :

- Fiche de renseignements (avec l'information **COUPLE et lit partagé ou pas** si c'est le cas sur les 2 fiches pour obtenir une chambre qu'ils occuperont seuls)
- Photo d'identité,
- Le(s) voyage(s) choisi(s)
- N° d'urgence, coordonnées complètes de la tutelle,
- Qualité et signature de la personne ayant rempli le document,
- Acompte de réservation de 30 % du prix du séjour.

L'inscription à nos séjours implique l'adhésion complète à nos conditions organisationnelles et nos conditions particulières de vente dispensées dans le catalogue.

3) CONFIRMATION DE LA RESERVATION

BOIS FLOTTE VACANCES ADAPTEES vous envoie dès réception du dossier complet : le contrat de vente et la facture incluant le surcout lié au handicap (pour les demandes d'aides).
Vous nous renvoyez le contrat de vente signé validant votre inscription définitivement.
Le séjour doit être soldé au plus tard deux mois **MAXIMUM** avant le départ.

LE JOUR DU DÉPART : Vous remettez au convoyeur:

- la fiche médicale comlétée,
- le pilulier pour la totalité du séjour y compris les jours de transport aller et retour,
- les ordonnances des traitements en cours,
- l'enveloppe fournie avec l'argent de poche (si pas encore envoyé par virement),
- le dossier médical complémentaire,
- la carte vitale et la copie de carte d'identité,
- copie de la carte d'invalidité ou attestation,
- le trousseau.

Extrait du code du tourisme : Contrat de vente de voyages et de séjours - VOIR SITE INTERNET www.boisflotteva.fr